



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230228-20230228_B15-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 FEVRIER 2023

20230228_B15 - LIMOGES – Autorisation de cession d'une parcelle de terrain – rue du Mas Bilier – Annule et remplace la délibération 20221013_B03

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Limoges habitat est propriétaire d'une parcelle de terrain située rue du Mas Bilier sur le secteur de Landouge à Limoges. Cette parcelle cadastrée PP43 présente une superficie de 39 535 m².

A l'occasion d'une prospection foncière, Loticentre a fait part à Limoges habitat d'une proposition d'achat de ce foncier afin d'y réaliser un lotissement.

Afin d'étudier l'opportunité de cette cession, cette parcelle a fait l'objet d'une estimation des Domaines à 474 000 € soit 11€99 du m² par avis en date du 26 août 2020.

Après analyse et étude, compte-tenu notamment du fait que le terrain se situe sur un secteur attractif et privilégié, potentiellement urbanisable, et de toutes ses caractéristiques, il est proposé de céder ce terrain à la société Loticentre aux conditions suivantes :

- Un prix d'achat de 474.000 € HT, soit 11,99 € du m², portant sur une surface de 39.535 m², payable :
A hauteur de 410.000 € HT, comptant le jour de la signature de l'acte de vente, à hauteur forfaitisée de 64.000 € HT, par la remise à Limoges habitat après obtention d'un permis d'aménager, d'un macro-lot avec réseaux et voirie en pied de parcelle, d'une superficie d'environ 5 035 m². Cette partie pouvant prendre la forme d'une dation en paiement ou d'une double vente avec compensation de prix.
- La réalisation et prise en charge des travaux de viabilisation prévus à l'acte de propriété de Limoges habitat au profit du propriétaire des parcelles PP41 et 42 ;
- La prise en charge de tout autre frais inhérent à cette transaction par les acquéreurs y compris des frais de division et de bornage contradictoire de la parcelle ;
- La formalisation d'un partenariat relatif à la cession de terrains constructibles ou de lots en VEFA pour la production de 70 logements sur la période 2021-2027 ;

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à :

- signer la proposition d'achat de l'acquéreur, dans les conditions précitées ;
- signer tout document afférent à ladite cession et à la rétrocession.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, les propositions qui leur sont présentées.

Formalités de publicité effectuées

le **13 MARS 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **13 MARS 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

